

Département du CHER

République Française

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
Télécopie 02 48 76 50 10
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

ARRETE N° AR_R2022010

ARRETE DE CIRCULATION FETE DU 14 JUILLET 2022

Le Maire de la commune de BEFFES

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête communale du 14 juillet 2022 et pour la sécurité des usagers des voies, de régler la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
- Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 - Les rues de la Vignonnerie, du Bois au Prêtre et du Domaine d'en Bas, seront interdites à toute circulation automobile le Jeudi 14 Juillet 2022 de 19h00 à minuit afin de permettre au public de pouvoir apprécier en toute sécurité le vin d'honneur et le feu d'artifice. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 2 - Le feu d'artifice sera tiré à 22h45 le Jeudi 14 Juillet 2022 au champ Mignot. Une zone de tir a été délimitée et est interdite au public.

Article 3 - Les services techniques de la commune sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4 - Mr le commandement du groupement de gendarmerie, Mr le Maire, sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEFFES, le 04/07/2022
Le Maire,
Olivier LE CAM

